

**CONTRAT DE SEJOUR DE MONSIEUR \_\_\_\_\_  
A LA FRATERNITE NOTRE-DAME DE L'ESPERANCE**

**I. LA VIE COMMUNAUTAIRE.**

Ce contrat, complément du Projet de la Fraternité, vient confirmer celui-ci et spécifier certains aspects pratiques de la vie quotidienne.

**1. REPAS**

- Trois repas sont organisés

	En semaine	Week-end
Petit déjeuner	de 07h45 à 09h00	de 08h030 à 10h30
Dîner	11h55	11h55
Souper	19h00	19h00

On pourra prendre une collation vers 16h en rentrant de l'école.

- Le souper est servi à 19h00, les retardataires s'exposent ou risquent de ne plus être servis.
- Personne n'est autorisé à se constituer des réserves alimentaires au départ des repas préparés ou des réserves de la cuisine.
- Pour toute raison valable, vous pouvez réserver votre repas en prévenant, à l'avance, le responsable.
- Les repas et nourritures diverses se prennent uniquement dans la salle à manger.

**2. TACHES MENAGERES.**

- Voir : les services dans le projet de la fraternité.

**3. LES SORTIES.**

- Voir dans le projet : Les sorties en villes.
- Sauf cas d'accord préalable vous devez être rentré pour 22h00
- Le vendredi et le samedi, vous pouvez rentrer plus tard à la condition que le retour se fasse dans le respect de la vie communautaire.

**4. HYGIENE DE LA VIE**

- Afin de conserver un rythme de vie sain, le levé est à 07h15 au plus tard à 09h00
- Le soir chacun regagnera sa chambre à 22h00, sauf activités approuvées.  
*Du vendredi soir au dimanche matin, ces 2 clauses ne sont pas d'application*
- Vous veillerez à la propreté corporelle et vestimentaire, afin qu'elle soit compatible avec la vie de groupe
- Le linge sale sera lavé régulièrement et ne traînera ni dans votre chambre ni dans la cave après séchage.
- Vous veillerez à l'ordre de votre chambre et la nettoierez au moins chaque vendredi.
- Aucun animal n'est admis à la maison.

**5. RESPECT DE LA VIE COMMUNAUTAIRE.**

- Respectez les personnes présentes à la maison. Tout comme vous, ils ont leurs difficultés et leurs soucis.
- Respectez les locaux et le matériel mis à votre disposition ;

- Respectez le calme nécessaire au travail et au repos d'autrui.
- Toute violence est interdite.
- Il n'est pas autorisé de se trouver dans une autre chambre que la sienne.
- Il n'est autorisé de fumer dans la maison.
- Les visites se font dans les locaux du rez-de-chaussée sous réserve de l'accord du responsable.

## **6. INTERDICTIONS**

- Alcool, drogues, armes sont interdits dans les chambres.

## **7. EXCLUSION**

- Pour motif grave : violence, bagarre, vandalisme, vol, trafic...
- Après trois avertissements, pour non respect des conditions de séjour.

## **II. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL.**

Vous partagez la vie avec les autres cherchant, comme vous-même, à résoudre leurs problèmes.

Dans ce but, vous pourrez compter sur chaque membre de l'équipe qui vous aidera de diverses manières.

### **1. DIFFICULTES**

L'équipe vous aidera à régulariser votre situation vis à vis de tout problème : emploi, mutuelle, chômage, justice, santé, école, ...

### **2. COMPTABILITE**

Pension journalière : Votre participation sera équivalente à 2/3 de vos revenus avec un maximum de 20 euros/jour (logement, nourriture, buanderie et service administratifs compris).

- Dans votre cas : .....

Gestion financière : nous vous demanderons de gérer vos ressources avec le travailleur social, à qui vous les remettrez.

- Argent de poche : Le vendredi, vous pourrez bénéficier d'un argent de poche équivalent à 25 euros pour autant que vous aurez participé à des jobs d'étudiants et que la somme soit disponible.  
Si vous ne participez pas à des jobs, votre argent de poche dépendra de votre situation financière.

### **3. ACTIVITES ET OCCUPATIONS.**

- Sports et loisirs : Diverses activités vous sont accessibles en dehors de vos démarches habituelles.
- Job : nous vous conseillons fortement de vous procurer un pécule par ce genre d'activités.
  - Il vous aidera, en début de séjour, à faire face à vos besoins élémentaires et progressivement, à constituer l'épargne nécessaire à la réalisation de l'objectif final de votre séjour, qui le plus souvent est l'installation en appartement.
  - Une partie de ces ressources pourra être destiné à votre argent de poche.

#### **4. OBJECTIFS PARTICULIERS DU SEJOUR.**

- Préparation à l'autonomie.
- Etudes.
- Remise en ordre de la situation administrative et financière

#### **5. CONDITIONS PARTICULIERES.**

---

---

---

#### **6. EVALUATIONS.**

Voir projet. Elle se fera chaque lundi soir.

#### **7. DEPART.**

Lors de la préparation de votre départ, nous vous mettrons en contact avec le travailleur social du service d'accompagnement social externe qui pourra poursuivre l'accompagnement social commencé au centre d'accueil, si vous le désirez.

**N.B.** : Vos effets laissés à la Fraternité seront gardés à votre disposition un mois.

### **III OCCUPATION DU LOGEMENT.**

Aux conditions reprises ci-dessus (3 pages), la Fraternité représentée par les Frères Grégoire Pol et Rossignon Paul, met à la disposition de Monsieur \_\_\_\_\_ un logement à la fraternité, sise 39 avenue des Alliés.

Fait à Malmedy en double exemplaire, le \_\_\_\_\_

Le contractant,

Le représentant.